



Étaient présents :

Secrétaire :

Étaient absents :

Procurations de vote :

OBJET :

Délibération n° 007320

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 21/11/2023

Séance du 06 novembre 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 30 octobre 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°4), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°18 incluse), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°25 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°4), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Christine WERTHE (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Marie ZEHAF.

M. Nathan SOURISSEAU

Mme Julie CHETTOUH, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Claude VARET

Mme Julie CHETTOUH donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY donne pouvoir à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Sadia GHARET donne pouvoir à M. Christophe LIME, M. Pierre-Charles HENRY donne pouvoir à Christine WERTHE, M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE (à partir de la question n°19), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR donne pouvoir à Mme Anne VIGNOT, M. Jean-Hugues ROUX donne pouvoir à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Juliette SORLIN donne pouvoir à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET donne pouvoir à M. Ludovic FAGAUT

8 - Projet Maison des Femmes - Acquisition au Centre Communal d'Action Sociale de Besançon - Ancienne Résidence Autonomie Henri Huot - 11, rue Jean Wyrsh

**Projet Maison des Femmes - Acquisition au Centre Communal d'Action Sociale
de Besançon - Ancienne Résidence Autonomie Henri Huot - 11, rue Jean
Wyrsh**

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/10/2023	Favorable unanime

Résumé :

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté lors de sa séance du 22 février 2023 le nouveau schéma directeur immobilier des Résidences autonomie actant notamment la fermeture de la Résidence Henri Huot d'ici la fin de l'année 2023.

La Résidence autonomie Huot est désormais vide d'occupants.

Afin d'y loger diverses associations, la Ville de Besançon souhaite se porter acquéreur de ce bien au prix de 1 250 000 € conformément à la marge d'appréciation de l'estimation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat.

Le Conseil d'Administration du CCAS a adopté lors de sa séance du 22 février 2023 le nouveau schéma directeur immobilier des Résidences autonomie actant la construction d'une nouvelle résidence autonomie et la fermeture de la Résidence Henri Huot d'ici la fin de l'année 2023.

Tous les résidents des 43 logements ont pu être relogés au sein des autres établissements gérés par le CCAS, ou dans le cadre d'EHPAD pour les personnes en perte d'autonomie. Le bâtiment est désormais vide de toute occupation.

Conformément à l'article L 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Direction de l'Immobilier de l'Etat a été sollicitée pour obtenir l'estimation de la valeur vénale de cet ensemble immobilier.

Cette estimation en date du 23 février 2023 a fixé la valeur vénale à 1 450 000 € avec une marge d'appréciation portant la valeur minimale à 1 250 000 €.

La commune est intéressée par l'acquisition de cet ensemble immobilier qui aurait vocation à loger la future maison des femmes et diverses associations.

Un accord est intervenu avec le CCAS en vue d'une transaction selon les modalités suivantes :

- acquisition de la propriété cadastrée section BK n°89 au prix de 1 250 000 €, les travaux de désamiantage (en cours de chiffrage) étant à la charge de la Ville de Besançon,
- prise en charge des frais d'acte par la commune.

Préalablement à cette vente, il convient, conformément à l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la Ville de Besançon valide le changement de destination de la Résidence autonomie Henri Huot.

La dépense sera prélevée sur la ligne 21.824.2115.00501.30100.

La délibération a fait l'objet d'un vote électronique.

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- valide le changement de destination de la Résidence Huot conformément à l'article L. 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- se prononce favorablement sur l'acquisition de l'ancienne Résidence autonomie Huot aux conditions mentionnées dans le rapport,
- autorise Madame la Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié correspondant.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Pour : 45

Contre : 0

Abstentions* : 10

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

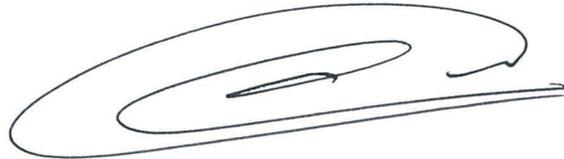
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



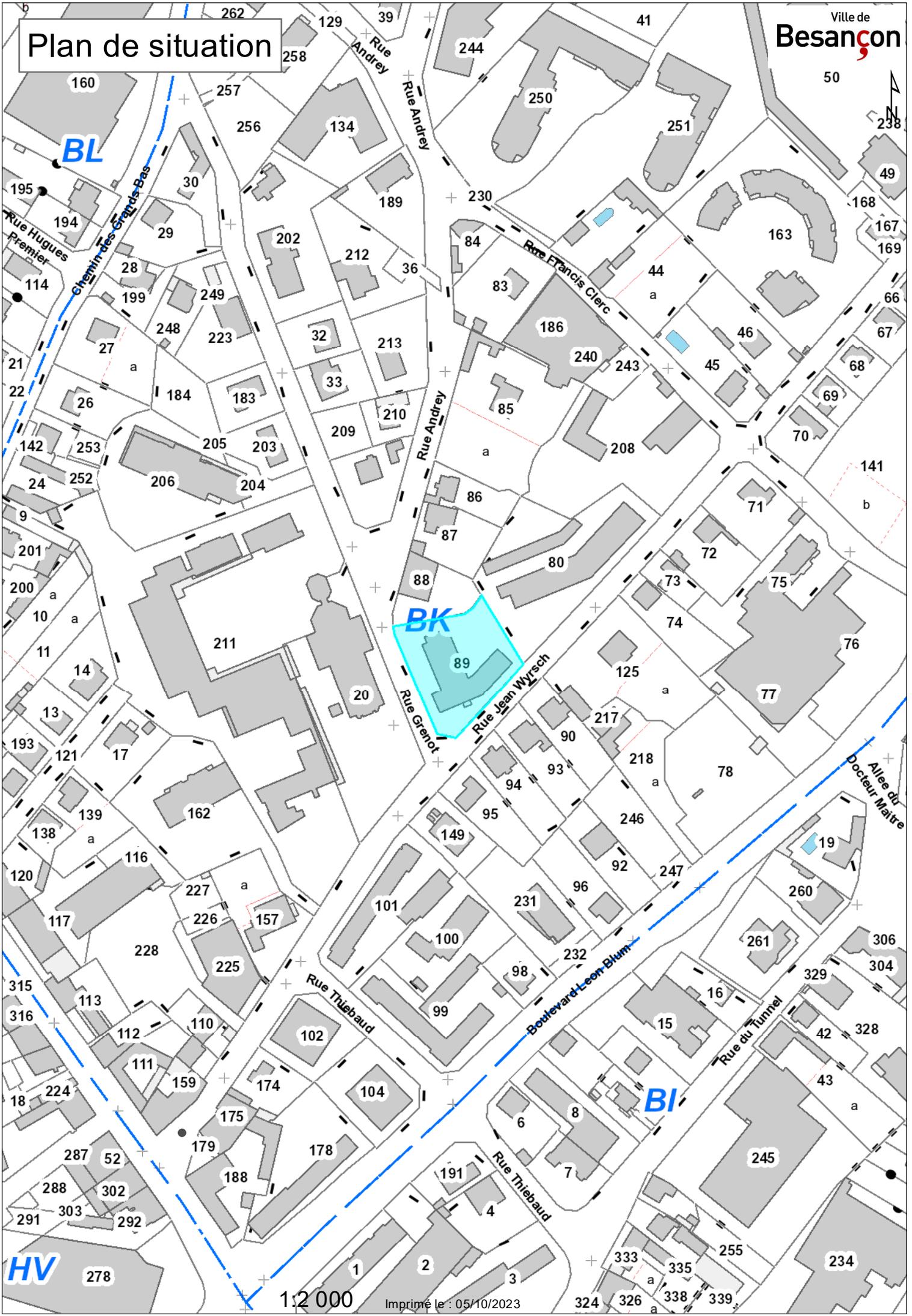
M. Nathan SOURISSEAU,
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Plan de situation



© Ville de Besançon 2023

* Données cartographiques sous réserve de modifications